Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_021-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 11/02/2026

Date de la convocation
05/02/2026

L' an 2026, le 11 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
06/02/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : BOURLOT Aurélie, GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, MM : BRUNEL Philippe, CARAFRAY Jean-Paul, CONNAN Anthony, DANET Robert, FAUCHEUX Jean-Luc, FRUCHART Nicolas, GUILLAUME Samuel

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15

Absent(s) ayant donné procuration : Mme VIANNAIS Delphine à Mme HAYS Rachel
Absent(s) : Mmes : BOUCHER Nathalie, VIANNAIS Myriam, MM : DUBOT Jean-Marc, LE BRAZIDEC Bertrand

Secrétaire de séance : M. BRUNEL Philippe

Réf : 02-26-021

Objet : ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2025/2036 - REGION

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à Mme Corinne PERRÉ, Adjointe déléguée, qui expose :

La convention de délégation de compétence pour l'organisation des transports scolaires est arrivée à échéance le 31 août 2025.

Cette convention précise les rôles impartis à la Région et à la commune de Guégon dans l'organisation des transports scolaires, dans le cadre de la loi n°2015-991 dite loi NOTre.

Le Conseil régional vient de transmettre la nouvelle convention, pour un renouvellement à compter du 1er septembre dernier, pour une durée de 10 ans, soit jusqu'à la veille de la rentrée scolaire 2035/2036.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_021-DE

- Approuve les termes de la convention de délégation de compétence pour l'organisation des transports scolaires, pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2036 ;
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

